

BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR

CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
(CELINE)

Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions

Avenue des Arts 10-11, 1210 Bruxelles

tel: 02/227.57.02 - fax: 02/227.56.99

Site internet : <http://www.irceline.be>

VLAAMSE
MILIEUMAATSCHAPPIJ



Vlaanderen
is milieu



LEEFMILIEU BRUSSEL
- SIM -

Air @ Climat
agence wallonne de l'air & du climat

Samedi 3 mars 2018, 09H30

BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES

Dépassement du **seuil d'information** pour les particules fines dans les 3 Régions.

SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui, des concentrations élevées de particules fines (PM₁₀) sont mesurées dans l'air ambiant.

La concentration de PM₁₀ moyenne sur les dernières 24 heures a dépassé le seuil de 50 µg/m³ dans les trois régions. La concentration moyenne sur 24h mesurée était à 09h00 de 68 µg/m³ en Flandre (valeur moyenne), 53 µg/m³ à Bruxelles (valeur moyenne) et 52 µg/m³ en Wallonie (valeur moyenne au nord du sillon Sambre-et-Meuse, 53 µg/m³ sur l'ensemble de la Wallonie).

Les PM₁₀ regroupent toutes les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. 50 µg/m³ est le seuil à partir duquel la population est informée dans les trois Régions.

Les concentrations élevées en particules fines sont dues à des émissions de pollution locale qui ne se dispersent pas à cause d'une (relativement) mauvaise dispersion de la pollution de l'air. L'importation de polluants via des flux d'air provenant des pays voisins contribue également de manière significative aux concentrations élevées en particules fines.

SITUATION DES PROCHAINS JOURS

Aujourd'hui, les conditions météorologiques resteront temporairement défavorables à la dispersion des polluants. A partir de l'après-midi la situation s'améliorera graduellement.

Les concentrations de PM₁₀ devraient, en moyenne glissante sur 24h, demeurer au-dessus de 50 µg/m pendant les prochaines 24 heures.

Dans les prochains jours, l'entrée d'air maritime et plus doux devrait apporter une amélioration de la qualité de l'air.

En raison de la situation météorologique défavorable pour les prochaines 24h et du risque élevé de dépassement du seuil de 50 µg/m³ pendant encore au moins 24h, la population est informée.

RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

Pour plus d'information sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...) ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

PLUS D'INFORMATION CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS PAR RÉGION et PERSONNES DE CONTACT

En Flandre:

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): Madame Katrien Smet – tél. : 053/726.573 – GSM: 0473/99.28.70
- <http://www.vmm.be>

À Bruxelles:

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures : <http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : info@environnement.brussels ou 02/775.75.75
- Bruxelles-Environnement : Madame Nathalie Guilmin (porte-parole): nguilmin@environnement.brussels - 02/563.43.30 – 0499/20.70.16
- Cabinet de la Ministre C. Fremault : M. Adel LASSOULI – alassouli@gov.brussels – 02/508.79.19 – 0498/91.84.50.

En Wallonie:

- Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Madame Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75
- <http://www.awac.be/>

CELINE:

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <http://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)